



RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION NO.: 421-01784

BY: MS. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE: NOVEMBER 2, 2017

Print Name of Signatory: The Honourable Lawrence MacAulay, PC, MP

Response by the Minister of Agriculture and Agri-Food

SIGNATURE
Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

Grain industry

ORIGINAL TEXT

REPLY

The Government of Canada notes the petitioners' support for international agricultural aid policies that support family farmers and Canadian policies and programs that protect the rights of small family farmers in developing countries to use and freely exchange seeds.

Hunger and poverty remain a major global development challenge, and a strong relationship exists between growth in agriculture, eradication of hunger and poverty, and economic prosperity in developing countries. Increasing food security is one of Canada's three priority international development themes, as outlined in Canada's Aid Effectiveness Agenda.

In many developing countries, a large number of the rural poor rely on agriculture for their livelihoods and income. Therefore, increasing long-term investments in sustainable agriculture development, focused on smallholder farmers, is key to addressing food insecurity and poverty. This enables a dynamic, growing economy that creates jobs and higher incomes and improves the food and nutritional well-being of families and communities.

Canada supports a comprehensive approach to international aid that includes initiatives to address not only the immediate need for food assistance and nutrition, but also the longer-term investment of supporting farmers in adopting sustainable agricultural practices, and promoting innovative research that improves agricultural productivity.

The International Union for the Protection of New Varieties of Plants (UPOV) is the international organization with a mandate to “provide and promote an effective system of plant variety protection, with the aim of encouraging the development of new varieties of plants, for the benefit of society.” Participation in this international organization has the effect of stimulating investment and innovation in plant breeding, which benefits farmers, consumers, and society as a whole. Canada and seventy-two other countries and two intergovernmental organizations are members of UPOV.

Canada amended its *Plant Breeders’ Rights Act* in February 2015 to bring it into conformity with the 1991 Act of the International Union for the Protection of New Varieties of Plants (UPOV 91). The amendments to the *Plant Breeders’ Rights Act* include the explicit “farmer’s privilege”, which allows farmers to continue saving, conditioning (clean, treat, etc.), and storing seeds of protected plant varieties for replanting on their own land.

The Government of Canada continues to be committed to meeting the needs of our agriculture sector at home, and supporting our partners internationally to ensure food security and agricultural sustainability globally.



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01784**

DE : **MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE : **LE 2 NOVEMBRE 2017**

Inscrire le nom du signataire : **L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député**

Réponse du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

SIGNATURE
Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

L'industrie céréalière

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada prend bonne note de l'appui des pétitionnaires à l'égard des politiques internationales d'encouragement à l'agriculture qui visent à aider les exploitations agricoles familiales, ainsi qu'à l'égard des politiques et programmes canadiens qui protègent le droit des petites exploitations familiales dans les pays en développement d'utiliser et d'échanger librement des semences.

La faim et la pauvreté demeurent des obstacles majeurs au développement mondial et qu'il y a un lien étroit entre la croissance de la production agricole, l'élimination de la faim et de la pauvreté et la prospérité économique dans les pays en développement. L'accroissement de la sécurité alimentaire est l'un des trois thèmes prioritaires du Canada en matière de développement international, comme le formule le Plan d'action sur l'efficacité de l'aide du Canada.

Dans bon nombre de pays en développement, une grande partie des pauvres en milieu rural tirent leur subsistance et leur revenu de l'agriculture. Par conséquent, il est essentiel d'accroître les investissements à long terme dans le développement agricole durable axé sur les petits exploitants pour éliminer l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Cette approche favorise une économie dynamique et croissante qui crée des emplois, augmente le revenu et améliore le bien-être alimentaire et nutritionnel des familles et des collectivités.

.../2

En matière d'aide internationale, le Canada favorise une approche globale qui comporte non seulement des initiatives pour répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels immédiats, mais aussi de l'investissement à long terme pour encourager les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles durables et la promotion de la recherche novatrice pour accroître le rendement agricole.

L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) est l'organisation internationale dont le but est de « mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous ». La participation au sein de cette organisation internationale a pour effet de stimuler les investissements et les innovations dans l'amélioration des plantes dans l'intérêt des agriculteurs et de la population du monde entier. Le Canada est un membre de l'UPOV au même titre que 72 autres pays et deux organismes intergouvernementaux.

Le Canada a modifié sa Loi sur la protection des obtentions végétales en février 2015 pour correspondre à l'Acte de 1991 de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV 91). Les modifications à la Loi sur la protection des obtentions végétales comprennent le concept explicite du « privilège de l'agriculteur », selon lequel les producteurs peuvent continuer à conserver, à conditionner (nettoyer, traiter, etc.) et à entreposer les semences de variétés végétales protégées en vertu de la Loi et à utiliser ces dernières pour ensemercer leurs terres.

Le gouvernement du Canada poursuit son engagement de répondre aux besoins de notre secteur agricole et d'appuyer nos partenaires internationaux afin d'assurer la sécurité alimentaire et la durabilité de l'agriculture, et ce, à l'échelle mondiale.